## SÉNÉCHAUSSÉE DE CHÂTEAULIN

Le sénéchal de Châteaulin, Pierre Louis Le Gac de Lansalut, sieur de Kerhervé, avait convoqué l'assemblée générale de sa sénéchaussée pour le 1er avril. Ce jour-là, à 8 heures du matin, 66 députés, représentant les villes (Châteaulin, Le Faou, Locronan) et les paroisses rurales de la circonscription -seule Gouézec fit défaut-, se réunirent sous la présidence du sénéchal, assisté d'un greffier et d'un interprète du breton en français. Les 8 commissaires désignés pour préparer une synthèse des 27 cahiers particuliers purent présenter dès le lendemain matin leur travail, qui reçut l'approbation de l'assemblée.

Celle-ci élut, pour représenter la sénéchaussée à Carhaix, 4 délégués de Châteaulin (Le Gac, Le Golias, Fénigan, Pennanguer Cozic), 2 de Hanvec et ses trèves (De Leissegues de Légerville, Nouvel), 1 de Saint-Thois (du Bois Hardy), et de Leissegues de Kergadio.

Tout se serait «passé avec la plus grande concorde et tranquillité», si l'on en croit le sénéchal, qui ajoute cependant : «On ne peut avoir toute confiance dans ces assemblées, étant à ma connaissance, et m'étant d'ailleurs aperçu que plusieurs particuliers, plus occupés de leur intérêt particulier que du bien commun, y ont dominé, suggéré ce qui leur a plu, et s'en sont rendus maîtres, ce qu'il n'a pas été en mon pouvoir d'empêcher entièrement».

Les électeurs de Châteaulin se retrouvèrent le mardi 7 à Carhaix avec ceux des 4 autres sénéchaussées composant l'arrondissement (Carhaix, Châteauneuf, Gourin et Quimperlé). Après avoir rédigé leur cahier commun, les 28 délégués - 25 hommes de loi et 3 négociants- choisirent, pour représenter l'arrondissement aux Etats généraux un négociant de Quimperlé, Vincent-Samuel Billette, sieur de Villeroche, et un avocat de Châteaulin, Jean-Marie Le Golias de Rosgrand. Anne-Jacques-Bernard-François Carquet, procureur du roi à la sénéchaussée de Châteauneuf, fut désigné comme suppléant.

Les documents concernant la préparation des Etats généraux dans la sénéchaussée de Châteaulin sont très rares. Les cahiers des villes et des paroisses, qui avaient dû être déposés au greffe, ont, semble-t-il, tous disparu, à l'exception de celui de Lannédern. Il en va de même du cahier général de la sénéchaussée élaboré au cours de la réunion des 1<sup>er</sup> et 2 avril, une réunion dont il subsiste néanmoins le procès-verbal (aux Archives Nationales, B<sup>a</sup> 25).